



Délibération n°2022-04-08

Réf. Nomenclature « Actes » : 1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lancement de la délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome de Thalamy

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	65
Pouvoirs	16
Votants	81

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 20 septembre 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Christophe Arfeuillère	Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bujon Marc	à	Gilles Magrit	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard	Prabonneau Sylvie	à	Suzanne Bourroux
Coutaud Pierre	à	Dominique Miermont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Rougerie Christine	à	Jacqueline Cornelissen
Delibit Sandra	à	Marilou Padilla Ratelade	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Barbe Gilles ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapis Laëtitia ; Faugeron Guy ; Galland Baptiste (représenté) ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Laurent Nathalie (représenté) ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2022-04-08

Plus ancien aérodrome du Limousin, Ussel-Thalamy a vu le jour en 1933 et l'aéroclub est en place sur le site depuis 1947. Ouvert uniquement de jour, il est ouvert à la circulation aérienne publique (avion d'affaires, militaire, de loisirs ...).

Le président rappelle que depuis janvier 2019, Haute-Corrèze Communauté est propriétaire de l'aérodrome de Ussel-Thalamy pour l'avoir reçu du SYMA A89 suite à la modification de leurs statuts et transfert de compétences avec la collectivité.

Haute-Corrèze Communauté a repris l'ensemble des contrats en cours sur le site :

- Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, au profit de l'Aéroclub d'Ussel, pour une durée de 3 ans, (renouvellement en cours pour proroger la durée jusqu'au 30 juin 2023) ;
- Convention d'occupation du domaine public, pour une durée de 25 ans, au profit de l'association « Volant vitesse loisirs » (Résiliée depuis le 6 août 2022).

Le projet photovoltaïque, validé aux conseils des 14/04/2022 et 08/06/2022, va nécessiter des modifications parcellaires qui devraient empiéter sur l'aéroclub.

Afin de régulariser la situation de part et d'autre, il convient de mettre en place un contrat de délégation de service public, procédure obligatoire sur ce type de mise à disposition, pour une durée fixée à 5 ans.

Ce contrat permettra dans un premier temps d'être en accord avec la prochaine convention signée avec EDF (projet photovoltaïque) mais également de sécuriser nos procédures.

L'objectif est d'éclaircir les droits et devoirs de chaque partie (loyer, gestion de la régie, travaux à réaliser, tâches, rémunération, responsabilité ...).

Pour la mise en place de la procédure de délégation de service public, il conviendra de créer une commission délibérante.

Un cahier des charges est transmis en annexe.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de la mise en place d'une de délégation de service public sur le site de l'aérodrome de Thalamy ;
- **AUTORISE** le président à lancer la procédure de délégation de service public et notamment les mesures de publicité nécessaires, mener à bien les négociations éventuelles avec les différents candidats et signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de la délégation de service public.

A l'unanimité	
Votants	81
Pour	81
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 29 septembre 2022

Le président,
Pierre Chevalier

